

# Visite ministérielle

## Qualité du milieu de vie en CHSLD

### Plan d'amélioration Web

#### Informations sur l'installation

<b>Nom de l'installation visitée</b>	CHSLD VIGI YVES-BLAIS		
<b>Statut</b>	Privé conventionné	<b>Nbre de lits perm. au permis</b>	99
<b>Établissement</b>	Centre d'hébergement et de soins de longue durée Vigi Yves-Blais	<b>Adresse</b>	2893, AVENUE DES ANCETRES
<b>Région</b>	Lanaudière	<b>Ville</b>	Mascouche

#### Informations sur la visite

<b>Date de la visite</b>	7 décembre 2023	<b>Reddition de comptes 1</b>	7 décembre 2024
<b>Date de transmission</b>			

#### Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.  
Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation n'informe pas le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents.</li> <li>Le comité de résidents (ou le comité des usagers) n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.</li> </ul>	<p>Réalisé</p> <p>Activité d'accueil réalisée de façon régulière</p> <p>Installation des coordonnées du comité sur chaque secteur dans les babillards.</p> <p>Élection partielle tenue en</p>



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner et s'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le formulaire Histoire de vie n'est pas mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie.</li> <li>La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée.</li> </ul>	En cours

#### Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;  
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;  
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.</li> </ul>	En cours